



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection  
des populations  
Service prévention des risques techniques

## **INSTALLATIONS CLASSEES** **POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande présentée par Monsieur Claude SZANIAWSKI, agissant en qualité de directeur général adjoint de la société **SAINT GOBAIN COATING SOLUTIONS**, à l'effet d'être autorisé à exploiter une usine de fabrication d'équipements et de consommables pour la projection thermique située **50 rue Mourelet, ZI Courtine Mourre Frais, 84093 AVIGNON CEDEX 9**.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'AVIGNON, **du LUNDI 24 OCTOBRE AU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011 inclus**.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact seront déposées à la mairie d'AVIGNON, Direction de la politique urbaine, 20 rue du Roi René à AVIGNON et seront tenues à la disposition du public, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45

Monsieur Jérôme LEROY, désigné par le président du tribunal administratif de Nîmes, en qualité de commissaire enquêteur recevra les déclarations des tiers en mairie d'AVIGNON, Direction de la politique urbaine, 20 rue du Roi René 84000 AVIGNON, afin de recevoir les observations du public, aux dates et heures ci-après :

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| - lundi 24 octobre 2011     | de 8 h 30 à 11 h 45  |
| - mercredi 2 novembre 2011  | de 13 h 30 à 16 h 45 |
| - jeudi 10 novembre 2011    | de 8 h 30 à 11 h 45  |
| - mercredi 16 novembre 2011 | de 13 h 30 à 16 h 45 |
| - vendredi 25 novembre 2011 | de 13 h 30 à 16 h 45 |

Celles-ci pourront être adressées à l'attention de Monsieur Jérôme LEROY, par correspondance à l'adresse suivante : Mairie d'AVIGNON - .place de l'Horloge- Direction de la politique urbaine - 84045 AVIGNON CEDEX 9.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Mairie d'AVIGNON et à la direction départementale de la protection des populations – Cité administrative – Bâtiment 1 – Entrée A - 84 905 Avignon cedex 9, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant un durée d'un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché à la mairie d'AVIGNON, ainsi que dans le voisinage de l'installation et dans la mairie de LES ANGLES.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit un arrêté préfectoral d'autorisation assortie des prescriptions à respecter soit une décision de refus.